

COMMUNE DE CHEMINON

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS

CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 8 DECEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept, le 8 décembre à 20 heures 30, à la salle des réunions de la mairie, le conseil municipal de la commune de CHEMINON, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, maire.

Etaient présents :

Mesdames CHAMOURIN Anne-Marie - GENTIL Juliane - JACOBÉ Christelle - PÉROT Françoise
Messieurs BURDAL Richard - FARGETTE Thierry – GENTIL Olivier - GLUSZKOWSKI Loïc -
VAUCOULEUR Pascal - VERZAT Raymond

Absent(e)s excusé(e)s :

Mesdames BARRUÉ Laëtitia - HARLÉ France
Messieurs BRASTEL Maurice – MORLOT David – RINALDI Franck.

Secrétaire de séance : Madame Christelle JACOBÉ

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur Raymond VERZAT a signalé une erreur dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2017. Monsieur le Percepteur a présenté une demande d'admission en non-valeur pour une facture d'eau d'un montant de 234,37 € (rôle 2013). Cette demande était justifiée par la procédure de rétablissement personnel prononcée par le Tribunal de Châlons-en-Champagne. Les membres du Conseil Municipal ont voté pour l'abandon des poursuites pour paiement (Pour 10 – Abstention 1).

Le registre des délibérations est paraphé par les conseillers présents à la réunion du 13 octobre 2017.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération : admission en non – valeur
- Délibération : acceptation chèque MMA

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I – TARIF DE L'EAU 2018

Monsieur le Maire rappelle que le prix de l'eau est constitué de trois parties.

1. **PARTIE 1** : La **part communale** regroupe le prix du m³, l'abonnement annuel, la location du compteur, le branchement et la redevance prélèvement.

Cette part communale doit être votée chaque année par le Conseil Municipal avant le 31 décembre.

Calcul du tarif du m3 :

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Tarif SAUR m ³	1,5016 €/m ³	1,5204 €/m ³
Part communale Trois-Fontaines	0,2215 €/m ³ jusqu'à 35000 m ³ Puis 0,1757 €/m ³	0,2215 €/m ³ jusqu'à 35000 m ³ Puis 0,1757 €/m ³
Préservation des ressources	0,0915 €/m ³	0,0989 €/m ³
Sous-total	1,8146 €/m ³	1,8408 €/m ³
TVA 5,5 % (prix d'achat)	1,9144 €/m ³	1,942044 €/m ³
Prix de vente aux habitants (prenant en compte 15 % des pertes sur le réseau)	2,20 €/m³ + 2,32 %	2,23 €/m³ + 1.36 %

Concernant les redevances communales fixes, il est proposé d'appliquer une hausse de 1% :

Désignation	Montants 2017	Montants 2018
Prix du m ³ d'eau	2,20 €/m ³	2,23 €/m ³
Abonnement	29,62 €	29,91 €
Location compteur	10,71 €	10,81 €
Branchement	8,19 €	8,27 €
Redevance prélèvement	0,24 €/m ³	0,24 €/m ³

2. **PARTIE 2** : La **part AESN** (Agence de l'Eau Seine Normandie : établissements publics de l'Etat chargé de la lutte contre les pollutions et la gestion des ressources) qui concerne les redevances suivantes :

	Montants 2017	Montants 2018
Modernisation du réseau de collecte (sur la facture assainissement)	0,30 €/m ³	0,24 €/m ³
Redevance pollution de l'eau d'origine domestique	0,38 €/m ³	0,38€/m ³

3. **PARTIE 3** : Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier a repris la gestion de la **partie assainissement**

A ce jour, nous ne pouvons communiquer les montants de la redevance assainissement et du raccord assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

II – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU 2017

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite au marché concernant le renouvellement des conduites d'eau potable et la conclusion d'un emprunt, il est nécessaire d'alimenter certains chapitres du budget 2017 afin d'honorer les factures éventuelles avant le vote du budget primitif 2018, à savoir :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 66	Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 782,00 Euros
Chapitre 61	Article 61523	Entretiens, réparations réseaux	- 1 782,00 Euros

Dépenses d'Investissement

Chapitre 21	Article 21531	Réseaux d'adduction d'eau	+ 110 680,00 Euros
-------------	---------------	---------------------------	--------------------

Recettes d'Investissement

Chapitre 13	Article 13	Subventions	+ 70 680,00 Euros
Chapitre 16	Article 1641	Emprunts en euro	+ 40 000,00 Euros

Ainsi que les écritures suivantes afin de pouvoir payer les factures de publicité à CAP régie et la facture de redevance pollution :

Dépenses d'Investissement

Chapitre 20	Article 2033	Frais d'insertion	+ 600,00 Euros
Chapitre 21	Article 2156	Matériel spécifique d'exploitation	- 600,00 Euros

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 63	Article 6378	Autres taxes et redevances	+ 1 650,00 Euros
Chapitre 61	Article 61523	Entretiens, réparations réseaux	- 1 650,00 Euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces écritures.

III –ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une créance s'élevant à la somme totale de 46,66 Euros concernant une facture d'eau sur le rôle 2017. Monsieur le Percepteur de Sermaize-les-Bains nous demande de mettre cette créance en non-valeur suite à la procédure de rétablissement personnel prononcée par le Tribunal d'Instance de Châlons-en-Champagne.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'abandonner les poursuites pour paiement (Pour 1 –Abstentions 9).

IV – ACCEPTATION CHEQUE MMA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en mairie d'un chèque d'une valeur de 585,29 Euros émanant de la MMA IARD LE MANS. Cette somme correspond au remboursement des frais de remplacement de la baie vitrée de la salle polyvalente brisée lors de la location du week-end du 21 et 22 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce chèque à l'unanimité.

V – TRAVAUX 2018

Lors de la réunion « Toutes Commissions » du 28 novembre 2017, plusieurs propositions ont été formulées par les conseillers municipaux présents.

Monsieur le Maire propose de les organiser par ordre d'importance et de revoir leur financement lorsque le budget 2018 sera voté.

Budget fonctionnement (tarifs estimatifs) :

- Mise en conformité de la mairie : 1 100 Euros
- Rails de guidage (salle polyvalente, église) : 1 800 Euros H.T.
- Porte anti-panique (école) : 1 200 Euros H.T.
- Rampe de la boulangerie (pose de pépites anti-glisse) : 1 000 Euros H.T.
- Démoussage et remplacement des gouttières de la boulangerie : 3 000 Euros H.T.

Budget investissement (tarifs estimatifs) :

- Achat d'un micro-tracteur : 20 400 Euros H.T. (- 2 000 Euros H.T. de reprise)
- Arasement des bords du Chemin de Renauval : 3 750 Euros T.T.C.
- Aménagement des talus rue René Connesson : 6 288 Euros T.T.C.
- Installation d'une structure de jeux pour enfants : 7 686,50 Euros T.T.C.
- Réaménagement des fossés (derrière rue René Connesson) : 1,50 €/m

VI -AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fermeture prochaine de la boulangerie BRION David. Monsieur le Maire explique qu'un repreneur s'installera dès le 22 décembre 2017 dans le logement de l'ancienne Poste. Une info-mairie sera distribuée aux habitants afin de les informer des modalités de cette reprise.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'à partir du 2 janvier 2018, le service de ramassages des ordures ménagères et tri sera assuré par l'entreprise **Eco-Déchets**. Celle-ci ne dispose que de bennes traditionnelles mono-compartmentées nécessitant d'organiser deux ramassages par semaine :
 - ordures ménagères résiduelles : jeudi
 - sacs de tri sélectif : mardi
- Monsieur le Maire présente un projet de délibération de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise. En cas de vente, les propriétaires seraient dans l'obligation de financer un contrôle du raccordement au réseau d'assainissement.
- Monsieur le Maire fait part de l'invitation des Conseillers Municipaux par les Amis des Ecoles au spectacle des écoles vendredi 15 décembre 2017 à partir de 18h30.
- Madame Christelle JACOBÉ rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils sont invités au Goûter des Anciens qui aura lieu samedi 16 décembre à partir de 15h30. La distribution des coffrets cadeaux offerts par la Commune se déroulera à la fin de cet après-midi. La distribution aux Anciens absents sera organisée dimanche 17 décembre après-midi.

Fin de Séance : 21h50

Le Maire

Thierry FARGETTE